

S D'ALTKIRCH
drains
& Folghera, entrepreneurs,
à Bulle. [658]

de jour pour dames
depuis 1 fr. 35;
élégantes, seulement
fr. 25 la chemise. [424]



Bonnes qualités, coutures soignées.

avantages : des chemises
amisoles, pantalons, jupons
et de costume, tabliers,
taies d'oreiller, traver-
lings de table et d'office,
couvertures de laine, ri-
R.-A. FRITZSCHE
hansen-Schaffhouse,
de lingerie pour dames
Sandthaus fondée en Suisse.

U: Extrait de malt créosoté
avec grand succès contre
phthisie pulmonaire.

EXTRAIT DE MALT DE MALT DU DR. WANDER
Dans toutes les pharmacies. — Prospectus gratuits.

Extrait de malt
régime pur
avec succès
expectorant et
d'air dans les
ions des voies
atoires.
rugineux.
fficace contre
blesse, l'anc-
la chlorose,
que d'ap-
etc.
inquina.
ne par ex-
febrile-
régéné-
r des
ces
stème
ux.
nt-
o.
phos-
phate de
chaux. Ex-
cellente prépa-
ration contre le
rachitisme, la fa-
blesse et mollesse
chez les enfants.
Extrait de malt
avec peptine et
diastase. Stimule
l'appétit et facilite la
digestion. — Sucre de
malt et bonbons de
malt. Précieux contre
la toux, l'enrouement,
les glaires. 50 cent. 100 cent.

docteur Pasquier
à Bulle, maison Glas-
mand de fer, le 1^{er} no-
[746]

MAGGI
vente chez
Alfred Bosson, Bulle.
recommandé : le « BEC
économique et pratique pour
essence Maggi en flacons.

très doux, blancs à 3.50
et bleus à 2.50 la caisse
Eicher, Lugano.

anti-maréchal
suite, sous de favorables con-
siders GENILLOU, Bulle. [757]

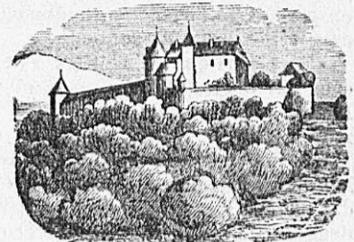
louer :
bureau des poursuites,
meublée ou non et un ma-
servir d'entrepôt.
J. GREYER, à Bulle. [736]

CAO SOLUBLE
Richard
ELLENTÉ QUALITÉ
RAPID INSTANTANÉE

Leuz, imprimeur-éditeur.



LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Organe de l'UNION DÉMOCRATIQUE

Paraissant le mercredi et le samedi.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Pour la Suisse : 1 an, Fr. 4 50
6 mois, 2 50
Etranger, 1 an, 9 fr.; 6 mois, 5 fr.
payable d'avance.
Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux
de poste.

HORAIRE D'HIVER : Bulle, dép. 5⁵⁵ 10⁴³ 2⁴⁰ 8²⁵ — Bulle, arr. 8⁰⁰ 1³⁵ 4⁵³ 10⁵⁸

Prix des annonces et réclames :

Annonces : Pour le canton,
10 cent.; pour la Suisse, 15 cent.
la ligne ou son espace.

Réclames : 30 cent. la ligne.

Lettres et argent franco
de port.

BULLE, le 22 octobre 1895

La revision militaire.

II

ART. 20. — Les cantons concourent à la désignation des sous-officiers et des soldats aptes à être instruits comme officiers, à la nomination et à la promotion des officiers des unités de troupes composées exclusivement d'hommes de leur territoire.

ART. 21. — L'administration de l'armée se compose de l'administration centrale et de l'administration dans les arrondissements de division. Autant que faire se peut, le territoire d'un canton ne peut être attribué qu'à un seul arrondissement de division.

Le choix des fonctions subalternes des arrondissements est du ressort des cantons. Le Conseil fédéral a le droit de demander que ces fonctionnaires soient révoqués lorsqu'ils se montrent incapables ou ne remplissent pas leur devoir.

Les intendances d'arrondissement pourvoient, avec le concours des cantons, à l'armement et à l'équipement.

Les cantons servent d'intermédiaire entre les autorités militaires de la Confédération et les communes.

ART. 22. — Moyennant une indemnité équitable, les places d'armes et les bâtiments existant dans les cantons et qui servent à un but militaire, ainsi que leurs accessoires, deviennent la propriété de la Confédération.

Les principes suivant lesquels l'achat des bâtiments et des places d'armes aura lieu et qui feront règle pour la fixation et le mode de paiement des indemnités seront déterminés par la législation fédérale.

Tel est le texte de cette revision militaire qui nous agite de partout depuis de longs mois et va pousser cette agitation jusqu'à la fièvre durant les onze jours qui nous séparent encore du 3 novembre. Ces articles nous demandent que la Confédération soit maîtresse de l'organisation et de l'administration des troupes, attendu que l'unité est la première raison d'être de toute force organisée.

Sans vouloir comparer notre patrie à l'Allemagne, bien que celle-ci soit aussi une nation fédérative, il est bien permis de constater que la vieille Germanie n'a acquis sa grande puissance actuelle que depuis l'unification complète de son régime militaire.

Or, notre armée ne devant servir à autre chose qu'à se mesurer avec celles de tel ou tel de nos voisins, nous sommes bien contraints, — en dépit de sa

grande infériorité numérique, — de la comparer à ces dernières et de la mettre à la hauteur de la méthode actuelle de l'art militaire.

Pas plus que nos lecteurs nous ne saurions être accusés de militarisme et, à ce propos, nous ne pouvons que nous écrier, avec M. Favon, un écrivain peu suspect d'être un traîneur de sabre :

« Nous ne considérons l'armée que comme un mal nécessaire qui montre que l'humanité n'est pas encore sortie de l'état de barbarie. Mais, puisque l'armée est nécessaire, il s'agit de tirer le meilleur parti des sacrifices énormes qu'elle nous impose, ne fût-ce que pour éviter les fausses dépenses et les réformes hâtives qui coûtent dix fois plus cher et valent dix fois moins que celles qui arrivent à l'heure. »

Il faut agir ainsi ou proposer la suppression de nos milices; ce sont les seuls points de vue logiques, conclut le conseiller national genevois.

Au reste, telle est la logique de la réforme qu'on nous propose, que chaque jour nous apporte l'adhésion de nombreux et puissants comités de toutes les parties de la Confédération. On sait que, dans le canton de Vaud, les conservateurs libéraux, représentés par la *Gazette de Lausanne*, sont favorables à la revision. Les groupes radicaux, qui avaient attendu jusqu'à dimanche pour se prononcer, ont décidé d'accepter les nouveaux articles.

Il en est de même de l'assemblée des délégués radicaux neuchâtelois qui, réunis dimanche à Corcelles, se sont prononcés à la quasi unanimité en faveur de la revision. D'autre part, la *Suisse libérale*, l'organe des conservateurs de ce dernier canton, paraît se convertir à cette importante réforme.

Nous avons dit, dans un précédent article, que les catholiques de la Suisse allemande, le *Vaterland* de Lucerne en tête, avaient réduit à rien le caractère religieux que nos gouvernements s'approprièrent à imprimer à leur manifestation négative; nous pouvons, aujourd'hui, ajouter qu'on ne réussira pas davantage à donner à cette même manifestation une couleur romande. Dès que la Suisse romande n'aura pour tous représentants que le *Journal de Genève* et la *Liberté*, elle aura vécu ou n'en vaudra guère mieux.

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 110

LA REINE DE L'OR

PAR
PAUL D'AIGREMONT

Il savait qu'elle était honnête et bonne, qu'elle faisait du bien dans la mesure de ses forces, et que son influence sur les ouvriers du placier était plutôt heureuse que mauvaise.

— Leguilloux, dit-il en s'adressant à son contremaître, je vais aller examiner la roche avec Gallet. Vous, faites reprendre le travail à la mine, les machines et les extracteurs ne doivent pas rester inoccupés.

Puis, se retournant vers le libéré :
— Viens, Gallet, lui dit-il, et apporte tes outils. L'un suivant l'autre, ils arrivèrent bientôt tous les deux à l'endroit même où était appuyée la Reine de l'or.

Celle-ci, toujours immobile à la même place, ne parut point s'apercevoir que des étrangers s'étaient approchés d'elle.

De près, avec ses admirables yeux sombres qui empruntaient un éclat et une douceur extraordinaires à la neige dont ses cheveux étaient poudrés, elle était encore plus belle que de loin, tant ses traits étaient fins et délicats.

Mais en l'examinant mieux, on voyait qu'elle était plus âgée que sa souplesse et sa minceur ne le faisaient supposer tout d'abord.

En effet, sa bouche, à l'expression si douloureuse, était entourée de quelques rides, tandis que mille petites hachures, plus ténues que d'imperceptibles cicatrices, couvraient ses tempes, ses paupières et le tour de ses yeux.

Instinctivement, devant elle, André se découvrit. Droite et rigide, ses beaux yeux vagues jetés au hasard

vers le lointain, la Reine de l'or ne parut pas remarquer davantage qu'un étranger était à ses côtés.

— Madame!... murmura l'ingénieur.
A cette voix l'inconnue se redressa et parut chercher celui qui lui adressait la parole.

Un sourire d'une douceur extrême erra sur sa bouche, mais son regard resta fixe, tandis qu'aucune parole ne venait à ses lèvres.

Comme elle s'était retournée vers lui, l'ingénieur la vit mieux et il tressaillit jusqu'au fond de son être.

— Pour sûr, il connaissait cette femme...
Où donc l'avait-il déjà rencontrée?

Mais tous les efforts de sa mémoire furent infructueux. Il ne se souvenait pas...

Tandis qu'il lui était impossible de mettre un nom sur cette physionomie qui, cependant, lui était familière, il en était certain, il cherchait encore, il cherchait toujours.

Enhardi par son sourire, il lui prit la main. Une main petite et de formes exquises, malgré le hâle épais qui la recouvrait.

Loin de se révolter ou de chercher à fuir, la folle, au contraire, eut un regard plus doux à l'adresse d'André, pendant que son sourire s'accroissait davantage.

— Comment vous appelez-vous? lui demanda l'ingénieur. Elle ne répondit pas et nul mouvement de ses lèvres ne vint même dire qu'elle fit un effort quelconque pour proférer un son.

André s'adressa alors à Gallet qui travaillait déjà, entamant la roche à grands coups de pic.

— Connais-tu un peu la langue que parlent les naturels de ce pays? demanda-t-il.

— Oui, monsieur le directeur, mais vous ne serez pas plus avancés après qu'avant, allez! Nous avons tous adressé la parole à la Reine de l'or, dans tous les dialectes du monde entier, je crois bien. Et elle n'a jamais paru seulement nous entendre. D'où nous avons conclu qu'elle devait être muette.

L'ÉCOLE « SANS DIEU »

Une correspondance de Soleure, publiée dans les colonnes de la *Liberté* du 8 octobre, s'emparait d'un fait-divers quelconque pour partir en guerre contre l'intervention fédérale dans l'instruction publique. Nous allons résumer la version de la *Liberté* en évitant soigneusement d'en altérer le sens, et ensuite nous donnerons le compte rendu exact des faits que ce journal si chrétien s'est borné à redresser d'une main molle, par une simple citation, avec le grand soin de ne pas rappeler ses précédentes in-juations. Avec une audace peu chrétienne, l'organe gouvernemental débute même par ces mots : « Les journaux ont annoncé ».

Quels journaux? — Avez-vous oublié votre *Confiteor* et le *med culpa*, perfide et trop sainte fille du N° 13.

Donc, selon cette dernière, quelques garçons de 12 à 14 ans, du village de Rémiswil, s'étaient rendus, munis de serpes, dans une forêt voisine ramasser du bois mort. Chemin faisant, ces jeunes gens s'aperçurent que l'un d'eux avait une pipe. Ils la lui demandèrent, mais il refusa de la leur donner. Une dispute s'engagea et, comme le détenteur de la pipe ne voulait à aucun prix la céder, ses camarades menacèrent de le tuer, le poursuivant à coups de pierres dont une atteignit le récalcitrant à la tête et le coucha sur le sol. Après quoi, les agresseurs l'achevèrent à coups de serpe.

Le coup fait, ils firent jurer à un autre enfant, qui ne s'était mêlé de rien, de ne jamais dire de sa vie ce qui venait de se passer, puis, pour cacher leur crime, ils décidèrent de dire par le village que leur camarade était tombé d'un arbre.

Tel est, en abrégé, le récit du correspondant de la *Liberté* qui conclut (nous citons cette fois textuellement) :

« En apprenant ce fait, qu'on pourrait dire sans exemple de la part de jeunes enfants de 12 à 14 ans, et en voyant avec quelle malice ils ont agi pour cacher leur crime, on est vraiment tenté de se demander si nous ne sommes pas en présence d'un de ces

Qui ne fait rien. Répète-lui en indien ce que je lui ai dit tout à l'heure.

Gallet obéit.
Mais sa voix, en effet, pas plus que celle de l'ingénieur, ne sembla arriver jusqu'aux oreilles de la pauvre femme.

N'importe, Dangely essaya encore, mais avec aussi peu de succès.

Était-elle muette, comme le disait Gallet, ou bien sa raison absente ne lui permettait-elle plus d'être accessible aux choses extérieures?...

André crut cela plutôt, surtout devant l'irrésolution vague de ces beaux yeux sombres qui ne semblaient rien distinguer autour d'eux.

Et de plus en plus cette idée revenait, s'incrustait en lui, prenant une force nouvelle :

— Où donc l'ai-je vue et connue?...

Et un singulier, un poignant intérêt naissait, au plus profond de son âme, pour cette inconsciente qui avait un si doux sourire sur les lèvres.

Ce fut même avec une joie mystérieuse qu'il la vit le suivre et s'attacher à ses pas, lorsque Gallet ayant attaqué la roche et lui ayant remis divers échantillons de quartz assez importants pour être analysés, André fit mine de regagner l'usine.

— Voyez, monsieur le directeur, lui dit en même temps l'ouvrier, voyez ces grains plus brillants, cette composition si blanche et si serrée, puis ici cette marbrure foncée; jamais ces signes-là ne m'ont trompé.

Vous pouvez faire creuser plus avant, avec vos outils à vous, car c'est très dur; mais aussi vrai que je m'appelle Gallet. L'or est là.

— Je vais examiner ces échantillons chez moi, répondit le mari de Thérèse. Après je prendrai une détermination.

André revint vers son habitation, et s'étant retourné à plusieurs reprises, il vit la folle qui, doucement, instinctivement, le suivait à distance, comme le chien suit le maître qui

faits monstrueux que nous réserve l'école sans Dieu; un produit de l'éducation irrégulière que l'on donne déjà à une partie de l'enfance.

« Espérons que ce meurtre ralentira l'ardeur de ceux qui voudraient voir ressusciter dans notre libre Helvétie le « bailli scolaire » de si triste mémoire!!! »

Or, voici les faits précis, tels que les journaux soulevoient les donnent, que la *Liberté* rétablit, la mort dans l'âme, sans rappeler au lecteur qu'elle les avait dénaturés dans le but de se livrer à la perfide déclamation qu'on vient de lire :

« De toute l'histoire de l'assassinat d'un enfant par ses camarades, il ne reste debout que la pipe. Voici comment, d'après les actes officiels, la chose se serait passée : Trois frères, Walter, Adolphe et Oscar, âgés de 8, 11 et 13 ans, se sont rendus dans la forêt pour recueillir du bois mort. Un de leurs camarades, Urs, Joseph, les rejoignit. Adolphe avait la pipe de son père, Joseph la lui demanda inutilement. Vexé de ce refus, ce dernier lança des pierres aux frères, puis s'éloigna. Il s'arrêta environ un quart d'heure à babiller avec une petite fille qui gardait des chèvres, puis la quitta pour rejoindre les trois frères, mais sans les atteindre. Ceux-ci, en rentrant, trouvèrent leur camarade mort au pied d'un frêne dont la cime était sèche. Urs, Joseph, était monté sur cet arbre et était tombé la tête la première. La fracture circulaire au sommet du crâne tend à prouver cette version et les deux médecins qui ont procédé à l'autopsie sont d'accord pour rejeter toute hypothèse de crime et de lésion provenant de coups de pierres. Du reste, ce n'est pas celui qui les a reçus, mais celui qui les a lancées qui est mort. »

User de pareils moyens pour combattre l'immixtion fédérale dans nos écoles est une belle preuve qu'on n'en saurait trouver un seul de plus efficace.

CONFÉDÉRATION SUISSE

Exposition nationale, Genève 1896. — Dans sa séance du 18 octobre, le comité central a continué l'examen du règlement de service.

Il a adopté l'ordonnance de l'uniforme des gardes et contrôleurs de l'exposition.

A la suite de l'inscription publique qui avait été ouverte et sur la proposition de la commission de la vente, il a, sous réserve des dispositions de détail du contrat à intervenir, nommé M. Robert Alther, à Genève, chef du bureau officiel de la vente.

Il a adopté les plans et devis préparés par M. Autran pour le pavillon de la navigation. Ce pavillon sera situé sur le boulevard de l'exposition, en face de la halle des machines.

Il a adopté les plans et devis, présentés par MM. Autran et Phelps, du bâtiment de *générateurs à vapeur*.

Il a adopté une convention avec la Compagnie de l'industrie électrique, à Genève, pour l'établissement et l'exploitation d'une *grande grue*, soit pont roulant, dans la halle des machines. Cette construction mobile sera mise, pendant la période d'installation et pendant celle de réexpédition, à la disposition des exposants, et pendant l'exposition à celle des visiteurs.

lui plaît, et que librement il adopte.

Cette marque certainement inconsciente le toucha extrêmement, et il voulut faire entrer la Reine chez lui.

— Je la ferai manger, pensa-t-il. Si elle vient de loin, comme l'affirme Gallet, elle doit avoir besoin de repos et de nourriture.

Mais cette bonne pensée devait rester à l'état de projet. Se faire comprendre de la folle était un travail dont personne n'était capable, ni André, ni un autre.

S'approcher, pour s'emparer d'elle, paraissait encore plus difficile.

En effet, plus légère qu'une biche, plus souple qu'une couleuvre, au premier mouvement de Dangely, elle disparut entre les arbres de la forêt, défiant toute poursuite, déjouant toute ruse.

L'ingénieur dut renoncer à l'attirer chez lui. Mais toute la soirée il resta étrangement pensif et préoccupé.

La nuit, il eut un rêve singulier :

Les cheveux blancs de la folle étaient devenus blonds; ses beaux yeux sombres avaient pris la couleur et les teintes de l'aigue-marine; le visage si doux était plus altier; autrement les traits, la taille, la tournure étaient restés les mêmes, et c'était Thérèse, sa Thérèse à lui, qui était venue le rejoindre, et qu'André reconnaissait maintenant dans la Reine de l'or.

Si vif, si profond fut ce songe; à son réveil, l'ingénieur en garda une empreinte si poignante, qu'il eut toutes les peines du monde à se reprendre, et pendant plus d'un quart d'heure, il crut que le rêve était une réalité très vraie et très tangible.

Mais il finit par se ressaisir; alors, il sauta à bas de son lit, plongea sa tête dans une cuvette d'eau froide et regarda par la fenêtre.

L'aube, qui se levait, éclairait déjà de ses premières lueurs roses la flore superbe de la Guyane, épanouie devant ses yeux, dans le petit jardin que Bernard Lez qui loix en retenait avec tant d'amour.

En ce qui concerne le village suisse, il a adopté : 1° une convention avec M. David Henneberg, chargé de recueillir des locations conformes au caractère du village suisse; 2° une convention avec M. D. Fazzano pour les travaux en staff; 3° une convention avec M. A. Rozet, pour la peinture des placages en staff et les plâtrissages.

Le comité central a été informé par M. Gavard que le nombre des abonnés au *Journal officiel illustré* s'élevait aujourd'hui à plus de 3000 et la vente au numéro à plus de 1500 exemplaires, et que la commission du journal avait décidé de porter le tirage à 8000.

Berne. — M. Jean de Wattenwyl a été désigné par les conservateurs du Mittelland comme leur candidat au Conseil national en remplacement de M. Muller, conseiller fédéral.

Schwytz. — La révision de la Constitution cantonale de 1876 a été votée dimanche par environ 4000 voix contre 1000.

Argovie. — Un comité d'initiative s'est formé de rechef pour lancer une initiative populaire tendant à la révision de la loi sur la chasse, la première demande de révision n'ayant été repoussée que par une faible majorité de 61 voix.

La nouvelle demande tend à la suppression de la régle de l'Etat, pour laisser le produit des permis de chasse aux propriétaires et aux communes.

— Dimanche, le peuple argovien a adopté par 20,382 voix contre 9477 la loi cantonale sur l'assistance des voyageurs pauvres par des dons en nature.

— L'unique vapeur de la Compagnie de navigation du lac de Halwyll ne nage pas dans l'or.

La société s'est trouvée récemment dans l'impossibilité de payer 100 fr. au canton pour son droit de concession. Le fisc l'a mise en poursuite et a fait saisir son bateau. Un membre du conseil d'administration s'est alors dévoué et vient de déposer la somme litigieuse pour permettre à l'exploitation de continuer.

Tessin. — A Savosa, près Lugano, une femme s'était assurée l'année dernière auprès d'une compagnie anglaise pour la somme de 100,000 fr. Elle est décédée récemment et les circonstances dans lesquelles son mari a réclamé aussitôt le montant de l'assurance ont engagé la compagnie à demander à la justice l'exhumation du cadavre. On affirme aujourd'hui que l'assurance n'est pas morte et qu'on lui a substitué le corps d'une étrangère.

Valais. — D'après différents journaux, un consortium vaudois aurait acheté les bains de Loèche avec les cinq hôtels pour le prix de 700,000 fr.

Les installations seraient améliorées de manière à ce qu'à l'avenir les bains puissent être pris dans l'eau courante.

— Par 7000 voix contre 3600, le peuple valaisan a ratifié l'emprunt d'un million, voté par le Grand Conseil pour la création d'une Caisse hypothécaire avec Caisse d'épargne cantonale.

Cet emprunt a été repoussé par les quatre districts suivants : Conches, Brigue, Martigny et Rarogne oriental.

Neuchâtel. — On peut voir au café Diebold, au Locle, un navet de grosseur rare, récolté dans les

Les oiseaux chantaient comme des fous...

A quelque distance, la forêt aux arbres magnifiques frissonnait aux premières brises du matin.

L'air était plein de senteurs balsamiques des grands cèdres, mêlées aux parfums plus capiteux des jasmins et des roses.

Mais tout cela ne lui disait pas s'il avait rêvé oui ou non; si cette folle, rencontrée par hasard, si loin de la patrie, n'avait pas les traits de sa femme, celle qu'il adorait en le regrettant si ardemment.

A cet instant, une forme svelte apparut derrière la grande palissade de roucouiers, glissant avec une grâce extrême et se dirigeant vers l'habitation.

André n'eut pas de peine à la reconnaître, c'était la Reine de l'or.

La même auréole blanche entourait sa tête fière; ses paupières étaient arrangées avec le même soin minutieux; elle souriait encore en regardant l'habitation, et elle portait sur sa hanche, à la façon des Indiens, une corbeille finement nattée pleine de fruits et de fleurs sauvages.

André s'empara d'une lognette excellente placée sur son bureau, et caché par un rideau de gaze, il examina celle qui s'avançait vers sa maison.

Non, c'était un rêve qu'il avait eu, rien qu'un rêve...

La Reine de l'or n'avait en elle rien du visage, des traits ou de l'expression de Thérèse.

Grande et souple, et de superbe tournure, elle l'était aussi; mais l'élégance et la beauté ne sont-elles pas de tous les pays ?

Du reste, la taille de Thérèse était plus élevée que celle de l'inconnue qu'il avait sous les yeux.

Malgré cette conviction absolue, Dangely la regardait, la regardait encore avec une émotion qu'il ne s'expliquait pas.

A coup sûr ce n'était pas à sa femme qu'elle ressemblait, mais cependant, ce visage lui était familier, il en était encore plus sûr que la veille.

La Reine, maintenant, était arrivée à la porte même de la

jardins de M. G., pesant de 3 à 4 kg. qu'il a fallu les efforts de trois hommes pour arracher.

Genève. — Samedi après midi, des maçons occupés à un immeuble en construction à la rue du Rhône, à Genève, sont tombés d'une assez grande hauteur. L'un d'eux a été tué, trois autres sont grièvement blessés.

L'une des victimes est un nommé Joseph Besson, âgé de 36 ans, de Riaz, marié, sans enfants, concierge. Il souffre de nombreuses blessures au crâne, au bras et, assure-t-on, à la colonne vertébrale. Son état est très grave, cependant on conserve l'espoir de le sauver.

— Le Grand Conseil a approuvé la gestion du Conseil d'Etat. Il a renvoyé la discussion de la loi d'impôt à une prochaine séance.

ÉTRANGER

France. — L'affaire Magnier est venue vendredi devant la Cour d'assises. L'interrogatoire a porté d'abord sur la situation de l'*Evénement* mis en faillite, il y a quelques mois, et sur l'affaire des chemins de fer du Sud.

Magnier soutient qu'il a conclu un traité avec la Compagnie pour la publicité uniquement et qu'il n'a jamais trafiqué de son influence vis-à-vis du baron de Reinach.

Le ministère public a soutenu la culpabilité de l'accusé et Magnier, reconnu coupable par la Cour, a été condamné à un an de prison.

— Le nommé Maurice Berthet, de Crempigny, canton de Rumilly, âgé de 69 ans environ, broyait du fruit pour faire du cidre; ayant approché trop près sa main de la machine, le pouce de sa main droite fut entièrement arraché. Les commères du village lui conseillèrent de bassiner sa plaie avec du pétrole; mais, quelques jours après l'opération, le malheureux Berthet éprouvait des souffrances atroces; il se rendit alors à Seyssel pour consulter le docteur Serrulaz, qui examina le patient et reconnut que le malade avait été empoisonné par le pétrole. Le malheureux est décédé peu de jours après.

Allemagne. — On a constaté dans les caisses de la Banque de l'Union allemande de Mannheim la disparition d'effets pour une valeur de 150,000 marcs. Un mandat d'arrêt a été lancé contre le caissier, actuellement en villégiature en Suisse.

Le caissier, Richard Meyer, a été arrêté à Interlaken. On a trouvé dans sa malle un paquet renfermant des valeurs. Meyer avait mis en nantissement, dans différentes banques de Berlin, des titres pour une valeur de 100,000 marcs.

— A Worth (Alsace), après l'inauguration du monument de l'empereur Frédéric, Guillaume II a prononcé, à cheval, une allocution où il a dit : « En présence de ce monument, nous devons prendre l'engagement de conserver, avec l'aide de Dieu, ce que nous avons acquis. »

Après un vivat en l'honneur de l'impératrice douairière, les assistants et délégués des régiments ont déposé des couronnes au pied de la statue.

maison, sous une véranda où étaient placés des bancs et une table sur laquelle, souvent, le matin et le soir, l'ingénieur mangeait ou prenait le café.

Elle regarda longuement autour d'elle.

L'usine n'avait pas encore repris ses travaux, car les premières lueurs du jour naissant éclairaient seules la campagne; aucun ouvrier ne paraissait d'aucun côté, à peine les chauffeurs et les mécaniciens indiquaient-ils leur présence derrière leurs machines par les premiers paquets noirs qui montaient au-dessus des hautes cheminées.

Alors, se croyant bien seule, la Reine déposa sa corbeille sur la table rustique, et, très vite, elle reprit le chemin de la forêt.

Sans réfléchir, André avait sauté dehors, et maintenant, il courait derrière la fugitive, l'appelant :

— Madame!... Eh! madame!... Attendez-moi donc... j'ai besoin de vous parler...

Peine perdue.

La folle, de son pas léger, s'en allait agrandissant sans cesse la distance qui la séparait de l'ingénieur.

Au moment d'entrer dans les fourrés impénétrables, elle se retourna, lui sourit avec sa même expression douce et bonne, puis disparut tout à fait, cette fois-ci.

Il resta comme interdit et très déçu à la même place.

Il semblait, en effet, à André que quelque chose de cher s'en allait de sa vie.

Mais ses travaux, ses combinaisons, sa surveillance le réclamaient.

Il reprit son existence accoutumée.

Tout le monde pensa, du reste, que la Reine de l'or était repartie pour un autre des placers qu'elle visitait d'habitude, car personne ne la revit, pas plus les ouvriers que les chefs. Cependant, le renom dont elle jouissait augmenta encore.

(A suivre.)

CAN

Accident
darme du Pont à un char. On ne ne découvre

Jeudi matin, vailler au pont le petit sentie haut que la to la face contre celui en questi main. On a rec çois Corminb était allé cond

L'autopsie a sion du cerve avait une pier tombé sur la supposition d' Ce qui pour meurtre, c'est Par contre, la gilet.

L'état des crime, il n'y elles paraissent passé sur le c M. Corminb

Ponts de
consolidation vendredi par la pose du sec à cette intérêt

Le chên
suisse contient telage qui a t Fribourg le Rœmerswyl. face de l'hôp de figures dar

La commu de subventio 23,000 fr. po

Incendie
a consumé u appartenant Wünnwyl (S maisons voisi

Election
Bellegarde, 1320 voix su position.

Mise

L'Office des en vente aux 28 octobre matin, à la sal Bulle, une poli 5000 fr. Prix d Bulle, le 22 770)

Mise

Pour cause exposera à v lund 4 no



rapport assur Les mises à l'après-midi, e Pour reusé, ser au notaire

Mis

La Société vendra en mis Ecoulement cherie récem Les mises à à Epaguy, le à 6 heures du Gruyères, l

756]

CANTON DE FRIBOURG

Accident mortel. — Mercredi soir, le gendarme du Pont du Gotteron arrêta un cheval attelé à un char. On se mit à la recherche du cocher, mais on ne découvrit rien.

Jeudi matin, un ouvrier de Tinterin, venant travailler au pont du Gotteron, aperçut à l'endroit où le petit sentier du Breitfeld rejoint la route, plus haut que la tour de Dürrenbühl, un cadavre étendu, la face contre terre, dans une mare de sang. C'était celui en question qui tenait encore son fouet à la main. On a reconnu ce corps pour celui de M. François Corminbœuf, de Dömidier, âgé de 59 ans, qui était allé conduire des poteaux au Mouret.

L'autopsie a démontré qu'il était mort d'une lésion du cerveau, résultat probable de sa chute. Il avait une pierre entre les dents, mais comme il est tombé sur la face, cela s'explique encore dans la supposition d'une mort par accident.

Ce qui pourtant laisse planer quelque soupçon de meurtre, c'est le fait que le porte-monnaie a disparu. Par contre, la montre était encore dans la poche du gilet.

L'état des habits prouve que, dans le cas d'un crime, il n'y a pas eu lutte. Quant aux blessures, elles paraissent être faites par une voiture qui aurait passé sur le corps.

M. Corminbœuf était père de six enfants.

Ponts de Fribourg. — Le premier câble de consolidation du pont du Gotteron a été inauguré vendredi par un sapelot enguirlandé. On procède à la pose du second et les curieux assistent nombreux à cette intéressante opération.

Le chêne de Rœmerswyl. — La Patrie suisse contient une photographie très réussie de l'attelage qui a transporté dernièrement à la gare de Fribourg le chêne-colosse abattu par l'ouragan à Rœmerswyl. La vue photographique a été prise en face de l'hôpital. On reconnaît un certain nombre de figures dans la foule des curieux.

La commune du Bas-Vuilly vient de voter 7000 fr. de subvention pour la ligne Fribourg-Morat et 23,000 fr. pour la Directe Berne-Neuchâtel.

Incendie. — Samedi soir, vers 8 1/2 h., le feu a consumé une vieille maison couverte en paille et appartenant à la famille Schmutz, à Staffels, près Wünnewyl (Singine). Grâce à la bise qui soufflait, les maisons voisines n'ont couru aucun danger.

GRUYÈRE

Election d'un député. — M. Paul Buchs, à Bellegarde, est élu député au Grand Conseil par 1320 voix sur 1348 votes émis, c'est-à-dire sans opposition.

On sait qu'il s'agissait du remplacement de J. Schouwey, mort subitement en plein pèlerinage dans le canton d'Unterwald.

Bulle-Romont. — D'après le tableau publié par la Feuille officielle du commerce, les recettes de la Cie Bulle-Romont se sont élevées pour la période de 8 mois, soit du 1^{er} janvier au 31 août, à 186,601 francs, ce qui comporte une augmentation de 7367 fr. sur le chiffre total de la période correspondante de 1894 et donne une recette de 9822 fr. par kilomètre (contre 9433 fr. en 1894).

Ce beau résultat nous fait espérer qu'en attendant d'autres réformes plus importantes, la Compagnie voudra bien doter d'un meilleur éclairage la gare principale de sa petite ligne, réforme dont sa caisse n'aurait certes pas pour longtemps à souffrir.

Accident. — Dimanche, dans la matinée, le cheval de M. F., tapissier, à Fribourg, s'est effrayé à la vue de deux bicyclistés arrivant en même temps sur la route, vis-à-vis du village de Marsens. La voiture a été renversée et les trois personnes qu'elle contenait projetées sur le sol. M. F. est blessé et devra garder le lit pour quelques jours.

Tombola. — Le tirage de la tombola organisée par la Société de musique de Bulle aura lieu le 28 courant; il sera public et le local en sera indiqué.

La Société de musique remercie la population bulloise pour le succès qu'elle a procuré à cette tombola dont tous les billets ont été placés.

Elle témoigne tout particulièrement sa reconnaissance aux personnes, aux institutions et sociétés qui ont fourni des dons.

CHRONIQUE AGRICOLE

Nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs deux articles publiés par un journal français, le Journal d'Agriculture pratique, sur l'exposition de Berne, en laissant de côté ou en abrégant les passages qui intéressent le moins notre population mais en respectant néanmoins les examens et les considérations d'ordre général. Le premier de ces articles, celui dont nous abordons aujourd'hui la publication, est de M. Ch. Cornevin, professeur à l'école vétérinaire de Lyon :

SIXIÈME EXPOSITION SUISSE D'AGRICULTURE

Le soin que met le Journal d'Agriculture pratique à tenir les agriculteurs au courant de ce qui se fait à l'étranger, particulièrement par les Revues si nourries de chiffres de M. Marie pour le mouvement économique, et par les comptes-rendus de M. Grandeaupour le mouvement scientifique, est apprécié de tout le monde.

Me permettra-t-on de dire, qu'en ce qui concerne le bétail du dehors, les traductions et les analyses sont impuissantes à nous en donner une idée exacte; l'appréciation des formes et des qualités ne se peut faire que sur place et par comparaison avec le bétail

français. Si l'on veut savoir si nous sommes égaux, inférieurs ou supérieurs aux autres peuples, comme éleveurs, engraisseurs ou exploitants de l'industrie laitière, il faut, l'image de notre propre bétail étant bien gravée dans notre esprit, aller examiner le leur. C'est ce que je fais chaque fois que je le puis. L'année dernière, à pareille époque, j'étais dans la capitale de l'Autriche, assistant à une exposition de bêtes laitières. J'ai pu me rendre compte de l'importance qu'on attache dans l'empire austro-hongrois à la production du lait et du soin qu'on met à sélectionner les races laitières du pays ou à leur substituer des bêtes d'importation suisse et bavarroise.

Je viens, cette année, d'assister à la sixième exposition agricole suisse, qui s'est tenue à Berne, du 13 au 22 septembre 1895.

Installée sur le plateau de l'Engel, d'où la vue s'étend sur la capitale fédérale et ses environs et n'est arrêtée que par la ligne blanche et déchiquetée des Alpes bernoises qui se profilent au Sud, cette exposition était très complète. Pour les animaux, elle partait de l'espèce chevaline pour se terminer à un parc à escargots, en passant par le gros et le petit bétail, les oiseaux de basse-cour, et d'agrément et l'apiculture, celle-ci très largement représentée. A côté se voyaient les produits de la sylviculture, de la viticulture, de l'industrie fromagère, de l'horticulture et la machinerie agricole. Je ne m'occuperai que des animaux.

Et d'abord, en examinant la répartition des sections, je vois que l'une d'elles est consacrée à l'espèce caprine, et ce n'est pas la moins fournie ni la moins intéressante. Je n'ai pas encore vu en France de section semblable, et je saisis mal les raisons de l'ostracisme, car dans la France du centre et du sud, la chèvre joue un rôle qui n'est pas aussi secondaire qu'on pourrait le croire.

Je constate ensuite que, pour l'examen du gros bétail, des espaces clos sont réservés aux opérations du jury. Au milieu de ces espaces sont des plateformes où l'on fait passer les animaux pour un examen complet et pour les mensurations quand elles paraissent nécessaires. Pour qui a été membre d'un jury de concours chez nous, c'est-à-dire obligé d'examiner les sujets dans un espace restreint, derrière les stalles des animaux, avec le public sur les épaules s'il s'écarte pour mieux voir, ou la chance de se heurter au train postérieur d'une autre rangée d'animaux, c'est un avantage très réel. Il y a un desideratum à combler chez nous. A plusieurs reprises, d'ailleurs, on a exposé dans ce journal comment les choses fonctionnent, à la satisfaction des jurés, des exposants et du public, dans les concours de la Société royale d'agriculture d'Angleterre; la cause semble entendue.

(A suivre.)

Pour la rédaction : LOUIS COURTHION.

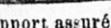
F. Jelmoli Etoffes pour dames et messieurs depuis 85 c. à 15 fr. par mètre. Tollerier coton, tous les genres, dep. 14 c. p. m. Couvertures de lit et de bétail dep. fr. 1 55 à 30. — p. pièce. Nappages, serviettes, essuie-mains, pur fil. Toile pur fil toutes les largeurs dep. 55 c. ZÜRICH Echantillons à qui demande franco.

Mises publiques.

L'Office des faillites de la Gruyère exposera en vente aux enchères publiques, le **lundi 28 octobre** courant, dès les 10 heures du matin, à la salle du Tribunal, au château de Bulle, une police d'assurances sur la vie, de 5000 fr. Prix de rachat : 1833 fr. Bulle, le 22 octobre 1895. [770] Office des faillites.

Mises publiques.

Pour cause de santé, M. Aurélien SUDAN exposera à vendre en mises publiques, le **lundi 4 novembre** prochain, son charmant établissement sous l'enseigne de la Grue, à Broc, dans une ravissante situation, au bord de la route Bulle-Charmey, à proximité de Notre-Dame des Marches, et d'un rapport assuré. Les mises auront lieu de 2 à 4 heures de l'après-midi, en dit établissement. Pour renseignements et conditions, s'adresser au notaire ANDREX, à Bulle. [748]



Les mises auront lieu de 2 à 4 heures de l'après-midi, en dit établissement. Pour renseignements et conditions, s'adresser au notaire ANDREX, à Bulle. [748]

Mises de lait.

La Société de la fromagerie de Gruyères vendra en mises publiques son lait de 1896. Ecoulement très facile des produits; porcherie récemment construite. Les mises auront lieu à la Croix-Blanche, à Epagny, le **28 courant**, dès les 2 heures à 6 heures du jour. Gruyères, le 15 octobre 1895. Par ordre : J. MURRI, secrétaire. [756]

MISES DE BOIS

Lundi 28 octobre prochain, la commune du Pâquier exposera en vente, en mises publiques, environ 100 numéros de beau bois de commerce sur pied, propre à billons, dans sa forêt des Joux. Rendez-vous des miseurs au chalet de La Schiaz, à 9 heures du matin. Le Pâquier, le 14 octobre 1895. [766] Le Secréariat communal.

VENTE DE BOIS

Les conseils communaux de Pont-en-Ogoz et Villars-d'Avry vendront en mises publiques, sous de favorables conditions, le **mardi 29 octobre** prochain, dans leurs forêts communales du Gibloux, une quantité de bois de commerce. Rendez-vous des miseurs au devant de la forêt Gibloux de Villars-d'Avry, à 9 heures du matin. Pont-en-Ogoz, le 20 octobre 1895. Pour les conseils communaux : A. MORARD fils, secrétaire. [767]

Fourneau à vendre.

La commune d'Echarlens offre à vendre, pour transporter, un **fourneau en caillottes** avec bouches à chaleur en très bon état. Pour le voir et traiter, s'adresser à M. Casimir GREMAUD, syndic, audit lieu. Echarlens, le 17 octobre 1895. Par ordre : Le Secréariat communal. [755]

Attention!

J'avise mon honorable clientèle de la ville et de la campagne que je viens de recevoir un beau et grand choix de

chapeaux feutre

de toutes nuances, à des prix excessivement avantageux, vu la qualité exceptionnelle de ces articles.

Toujours bien fourni en

tabac et cigares.

Casimir Delacombaz-Glasson, 694] ancien magasin Thorin, Bulle.

A la boulangerie J. Schneider

et à son magasin place des Alpes, BULLE on trouve toujours de la farine de toutes les qualités, à des prix très avantageux, ainsi que de la pâtisserie en tous genres. [487]

L. Torche, à Vuadens,

achète toujours bois de moule, planches sapin et bois dur. [106]

Une jeune fille,

connaissant bien la couture et le raccommodage, désire aller en journée en ville. S'adresser au bureau du journal. [765]

Raisins très doux, blancs à 3.50 et bleus à 2.50 la caisse de 5 kg. franco.

[758] Eicher, Lugano.

CAFÉ

fort et pur de goût	5 kg. Fr. 11.20
Café extra fin	5 » » 11.80
Café perlé surfin	5 » » 12.70
Poires sèches 1 ^{re} qualité	10 » » 4.60
Pruneaux du pays	10 » » 3.60
Riz, bonne qualité	10 » » 2.90
Riz, qualité supérieure	10 » » 3.60
Macaronis 1 ^{re} qualité	10 » » 4.40
Miel d'abeilles, gar. vérit.	10 » » 16.—
Miel Havane	10 » » 13.—
Saindoux 1 ^{re} qualité	10 » » 10.60
Graisse de porc fondue pure	10 » » 13.50
Beurre de noix de coco	10 » » 13.—
Beurre de marg. fondu surfin	10 » » 19.50
Jambon, qualité très fine	10 » » 13.90

[703] (H. 3810 Q) J. Winiger, Bosvyl (Arg.).

TUILES D'ALTKIRCH et drains

chez Gippa & Folghera, entrepreneurs, à BULLE. [653]

On demande

une apprentie-tigère. — S'adresser au bureau du journal. [764]

Excellente choucroute

DE BERNE [741] chez F. Eberhardt, charcutier, Bulle.

A VENDRE

Une bicyclette caoutchouc creux, en bon état, chez J. GAILLARD, aux Addoux, Epagny.

FARINES ET SONS

Mais en grains et moulu, blé comprimé, avoines, orge, tourteaux en pain et moulu, graine et farine de lin, bourre d'épeautre.

Mouture à façon pour maïs et compression des graines. Achat et échange des blés et avoines.

PRIX TRÈS RÉDUITS

Jos. CROTTI, Bulle.

[649]

La Garantie fédérale,

Société d'assurances à cotisations fixes contre la mortalité naturelle et accidentelle des chevaux et du bétail.

FONDÉE EN 1865

Sinistres payés depuis la fondation : Fr. 5,700,000. — Fonds de réserve statutaire : Fr. 113,000. — Primes annuelles : Chevaux, depuis 3% de la valeur. Espèce bovine, depuis 2%. — Statuts, prospectus et comptes rendus gratuitement à disposition. — Prière de s'adresser soit à la Direction de la Garantie fédérale, division suisse, à Neuchâtel, soit à M. Jules Garin, inspecteur du bétail, agent principal pour la Gruyère, à Bulle. [761]

MISES DE BÉTAIL

Pour cause de départ, Jean Nussbaum, fermier, à Szdorf, fera vendre en mises publiques libres, au comptant, **jeudi le 31 octobre**, dès les 8 heures du matin, à la station de chemin de fer de Rosé, canton de Fribourg :

- 1° 50 bonnes vaches laitières;
- 2° 2 génisses;
- 3° 2 veaux;
- 4° 6 bons chevaux;
- 5° 30 beaux pores;
- 6° 1 bon chien de garde,

ainsi que quelques chars.

Les amateurs sont cordialement invités. [762] (H3269F)

L'exposant : **Jean Nussbaum.**

Entreprise en bâtiments.

CHARPENTE MENUISERIE

PASQUIER FRÈRES, BULLE

Atelier de machines; force motrice électrique.

Ebénisterie, tapisserie. — Ameublements complets.

Glaces, portières et rideaux.

TRAVAIL À FAÇON AUX MACHINES [320]

Fourniture de moulures et pièces tournées pour menuisiers et ébénistes.

MEUNERIE AGRICOLE

Barbey-Nicollier, Bulle.

Produits alimentaires. — Pâtes qualités supérieures.

Gruaux d'avoine et d'orge. — Semoules de froment et de maïs.

Blés rouges et noirs pour la volaille. — Bourre d'épeautre.

Gros son français écaillés et supérieur du pays.

GROS ET DÉTAIL — PRIX AVANTAGEUX [215]

GIPPA & FOLGHERA, entrepreneurs,

BULLE

Dépôt de ciments suisse et étranger de première qualité, chaux lourde et légère, gypse, tuyaux d'Aarau de toutes dimensions, tuyaux en ciment, briques ordinaires, en ciment comprimé et réfractaires; drains et tuiles; tuiles Ferrusson et Altkirch.

Notre dépôt, près la gare des marchandises, est ouvert tous les jours de 6 h. du matin à 7 h. du soir. [498]

PRIX RÉDUITS

CAISSE HYPOTHÉCAIRE DU CANTON DE FRIBOURG

Nous avons l'honneur d'informer les personnes qui ont consenti la conversion des cédules 3³/₄ %, série G. au taux du 3¹/₂ %, qu'elles peuvent dès maintenant retirer les nouvelles cédules au bureau de la comptabilité de la Caisse contre remise et quittance du récépissé provisoire qui leur a été délivré.

Fribourg, le 30 septembre 1895.

CAISSE HYPOTHÉCAIRE FRIBOURGEOISE

[768] (H3018F)

Le Directeur : **L. MULLER**

JEAN VIALE

entrepreneur, à Bulle.

Ciments de toutes provenances et marques; prompt, lent et demi-lent, artificiel.

Chaux hydraulique blutée, lourde, de Noiraigue, de Virieux.

Gypse et plâtres de toutes qualités.

Tuiles diverses. Ardoises du Valais et de l'étranger de toutes dimensions.

Briques. Plots en ciment. Cuvettes pour W.-C. Tuyaux en terre cuite d'Aarau pour tout genre de conduites et de toutes dimensions.

Couverture pour vérandas, terrasses, supérieure au Holz-Cement.

PRIX TRÈS MODÉRÉS [484]

Grand et beau choix de FOURNEAUX EN CATELLES

toutes couleurs et grandeurs.

PRIX DE FABRIQUE

Chez **G. WEHNER**

près l'hôtel de l'Écu, BULLE. [735]

C. Sergenti,

poëlier-fumiste, à Bulle,

se charge de tous les travaux de chauffage,

soit installation de fourneaux, calorifères,

fours à pain, buanderies et tout ce qui concerne son état. [447]

FILATURE DE LAINE et fabrique de draps et mi-laines à NEIRIVUE

Avant de vous procurer des vêtements d'hiver, veuillez venir examiner les bonnes mi-laines et les beaux draps du pays, que je vends à mon dépôt de BULLE où vous trouverez un joli choix de nuances.

Ainsi, tout en favorisant l'industrie du pays, vous emplettez une marchandise de bonne qualité sous tous les rapports.

Echantillons à disposition.

Se recommande

G.-Jules GREMAUD

[716]

COMMERCE DE FARINES

Son, avoine, maïs, blé comprimé.

Gruaux et farine d'avoine, semoules de froment et de maïs, etc. Marchandise de première qualité et prix réduits.

Ch. MOREL

à côté du restaurant du Moléson, à Bulle. [236]

Gypserie, peinture et décoration.

SÉRAPHIN BORRI

BULLE

TRAVAIL PROMPT ET SOIGNÉ — PRIX TRÈS MODÉRÉS

S'adresser à M. KRETZ, hôtel du Lion-d'Or. [540]

Si vous voulez vous meubler

à bon marché, adressez vous à **J. POFRET**, ébéniste, près de la place du Marché au bétail; vous n'y trouverez pas de luxe, mais d-s meubles de bonne qualité. QU'ON SE LE DISE! [744]

A la Concurrence, Bulle,

Rue de Gruyères 98, maison Perret-Berthet.

Mise en vente d'un grand choix de parapluies pour dames et messieurs, depuis 1 fr. 95.

Parapluies Fin-de-siècle, haute nouveauté, à des prix très réduits.

Chapeaux de feutre pour messieurs, haute nouveauté, à 2 fr. 95.

Grand assortiment d'articles de mode :

Chapeaux, plumes et aigrettes.

Réparations de chapeaux à des prix très modérés.

Toujours en gros morceau savon de Marseille à 20 cent. [24]

Lessive « la Ménagère » à 25 cent. le paquet de 1 livre.

L'huile pour les oreilles du D' Smid



est d'une efficacité sans égale dans toutes les affections des oreilles, surdité, bourdonnements et bruissements dans les oreilles, catarrhe et inflammation des oreilles, fluxion des oreilles, démangeaisons, picotements et crampes.

Prix, y compris une boîte de ouate préparée, 4 fr.

Dépôt général : P. Hartmann, pharmacien, à Steckborn. Dépôts : Estavayer, L. Porcelet, pharm.; Châtel St-Denis, E. Jambé, pharm. [508]

A. PAPA

Gypserie. — Peinture. — Décoration.

Travail prompt et soigné. Prix très modérés. [515]

Domicile chez M. Paul Magnin, aux Halles, Bulle.

AU MAGASIN D'A. GLASSON

Place du Petit-Marché, à Bulle.

Grand choix de chapeaux de paille

pour messieurs, dames et enfants, depuis 40 cent.

Articles variés pour garnitures.

Riche assortiment de tissus divers.

Grand choix de cotons à tricoter.

Réparation de chapeaux.

ÉPICERIE

MERCERIE [262]

PRIX TRÈS RÉDUITS

Les bureaux de la CAISSE HYPOTHÉCAIRE FRIBOURGEOISE seront fermés jeudi 24 octobre courant pour service de propreté. [H3282F] 769



[193]

Bulle. — Emile Leuz, imprimeur-éditeur.